

**CINQUIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi, le 12 mai 2021 à 19 h 00**  
**Par visioconférence**

**PRÉSENCES:**

M. Pierre Pelletier	Président (2022)
M. Moussa Sangaré	Vice-président (2023)
M <sup>me</sup> Mikchéla St-Louis	Secrétaire (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier coopté (2022)
M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2022)
M <sup>me</sup> Laura Wilmot	Administratrice (2022)
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Felt	Administratrice (2023)
M. Claude Turgeon	Administrateur (2023)
M. Bernard Drouin	Administrateur coopté (2022)
M <sup>me</sup> Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

**ABSENCES :**

M <sup>me</sup> Geneviève Riel-Roberge	Administratrice cooptée (2022)
M. Alexandre Genois	Administrateur (2022) (démissionnaire)
M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M <sup>me</sup> Diane Collin	Conseillère en urbanisme, Service de la planification et de l'aménagement du territoire
M. Sébastien Paquet	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
M <sup>me</sup> Véronique Belley	Chargée de projet, CIUSSS de la Capitale nationale
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 20 personnes assistent à l'assemblée.

## 1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00. Il avise les membres de la démission de M. Alexandre Genois.

## 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 21-05-14

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

## 3 Demande d'opinion [R.V.Q.2964 et R.C.A.3V.Q.301](#)

La demande d'opinion porte sur des modifications à apporter au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy (R.V.Q. 2964 et R.C.A.3V.Q. 301) afin de régulariser certaines situations. Une séance d'information en ligne a eu lieu le 11 mai. Une consultation publique écrite a lieu du 12 au 26 mai sur le [site de participation citoyenne du projet](#).

M. Gagnon-Pelletier invite M<sup>me</sup> Collin et M. Paquet, conseillers en urbanisme à la Ville de Québec, à présenter les modifications requises au PPU et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement pour assurer la concordance avec le PPU tel que modifié.

La première modification porte sur une demande d'ajout des usages *C20 et C21, restaurants et débits d'alcool*, au dernier étage du Complexe Jules-Dallaire afin de régulariser le restaurant qui s'y trouve déjà et de permettre l'aménagement d'un autre restaurant qui sera réservé aux usagers du SKYSPA. Ces usages sont déjà autorisés dans le complexe pour le sous-sol, le rez-de-chaussée et les étages 2, 3 et 4, mais non pour le 17<sup>e</sup> étage.

La seconde modification porte sur l'ajout de l'usage *C30, stationnement (commercial) et poste de taxi*, pour le stationnement public Roland-Beaudin. Ce stationnement répond aux besoins du complexe sportif et du marché public de Sainte-Foy mais également aux besoins d'autres commerces et organismes qui disposent depuis plusieurs années d'ententes de longue date ou de vignettes qui correspondent davantage à l'usage C30.

La troisième modification concerne des ajustements des marges de recul à l'axe applicables aux constructions souterraines le long du boulevard Laurier afin d'éviter tout empiètement dans l'emprise projetée des infrastructures du tramway.

Les membres du conseil d'administration et les personnes présentes s'expriment notamment sur l'importance de consulter les résidents du Complexe Jules-Dallaire lui-même, sur la nature de l'usage commercial du stationnement Roland-Beaudin, sur les impacts du stationnement sur le Boisé de Rochebelle ainsi que sur la procédure de régularisation qui paraît cautionner des usages qui n'étaient pas permis. À la suite de ces échanges, le conseil d'administration délibère à huis clos.

Le compte-rendu détaillé de la demande d'opinion pourra être consulté sur le [site de participation publique](#) consacré au projet.

#### **4 Adoption des procès-verbaux du 10 mars et du 14 avril 2021**

##### **RÉSOLUTION 21-05-15**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Laura Wilmot, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 10 mars 2021.

##### **RÉSOLUTION 21-05-16**

SUR PROPOSITION DE M. Claude Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Moussa Sangaré, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 14 avril 2021.

#### **5 Maison des aînés**

M. Pelletier présente M<sup>me</sup> Véronique Belley, chargée de projet pour la [maison des aînés et alternatives de Sainte-Foy](#) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale nationale. Deux autres personnes sont également présentes, l'une représentant le CIUSSS également, l'autre, la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Après la consternation des résidents du quartier devant l'abattage de plusieurs arbres sur le futur site de la maison des aînés au 1576, route de l'Église et l'expression de leurs craintes quant au maintien de la sécurité routière à proximité de l'école et du centre des loisirs Saint-Louis de France, le CIUSSS a mis en œuvre plusieurs actions pour rétablir la communication avec la communauté. Une page Web ([www.ciussscn.ca/mda](http://www.ciussscn.ca/mda)), une adresse courriel [Mda.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Mda.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca), un feuillet d'information, un comité de voisinage et des rencontres avec les gens du quartier permettront à la communauté d'être tenue au courant et de s'exprimer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le CIUSSS souhaite avec ses projets de maison des aînés et alternatives offrir à sa clientèle un milieu de vie plus respectueux et plus intégré par rapport à la communauté et à l'environnement. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de cette communauté et de son environnement comme le souligne M. Sangaré pour qui le projet semble avoir été conçu en vase clos et implanté sans prendre en considération ni l'environnement ni la communauté. Les représentantes du CIUSSS vont valoir que dès que les enjeux de la communauté ont été connus, des actions concrètes ont été posées. Des spécialistes se penchent sur la question des arbres, trois personnes sont

chargées de la sécurité aux abords du chantier et des ouvertures seront aménagées dans la clôture pour permettre de voir le chantier.



M<sup>me</sup> Felt espère que des leçons pourront être apprises concernant les arbres et leur préservation. Elle s'inquiète par ailleurs de l'impact sur la qualité de vie de ce milieu résidentiel de la circulation de gros camions de livraison et demande s'il n'y aurait pas moyen de procéder autrement. M<sup>me</sup> Belley

répond que des choix d'approvisionnement ont été faits mais que la question pourra être soumise au comité de voisinage..

## 6 Période d'information par les membres du conseil municipal

M<sup>me</sup> Émilie Villeneuve ayant dû quitter pour assister à une séance d'information sur le PPU Pôle urbain Belvédère et en l'absence des autres conseillers, le point est reporté à la prochaine assemblée.

## 7 Période de questions et commentaires du public

**Piscines fermées pour réparation** - Un citoyen ayant appris que les piscines Saint-Louis-de-France et Sainte-Ursule seront fermées cet été pour réparation, il souhaiterait faire des suggestions à la Ville si les conditions d'utilisation sont les mêmes que l'année dernière, à savoir : ajouter des plages horaires aux piscines de Saint-Yves et de Saint-Benoît, rendre accessibles les toilettes publiques et permettre des réservations. Le citoyen va faire parvenir ses suggestions à la Ville. M. Gagnon-Pelletier lui suggère également de contacter le 311. Une citoyenne renchérit en suggérant que, si la chose est possible, la Ville remette à l'année prochaine la réparation des piscines.

**Maison des aînés** - Un citoyen souligne l'ouverture du CIUSSS et de la SQI dans leurs relations avec les citoyens et souhaiterait que l'on garde à l'esprit qu'il existe toujours des mesures compensatoires ou des compromis pour atténuer les risques et les désagréments de situations problématiques. Le citoyen se montre intéressé à faire partie du comité de voisinage.

**Projet Humaniti** - Un citoyen demande ce que le conseil de quartier a fait ou se prépare à faire concernant le projet Humaniti. Ce sujet sera traité plus loin dans l'ordre du jour.

**Espaces verts** - Une citoyenne souhaiterait avoir l'appui du conseil de quartier pour deux projets d'espaces verts dans le quartier, le premier sur un terrain appartenant à la Ville en face du Canadian Tire, le second sur des terrains du quartier militaire sur l'avenue Wolfe où un jardin communautaire pourrait être aménagé. Elle souhaiterait que des résolutions soient prises en

ce sens par le conseil de quartier avant l'été qui vient.

## **8 Suivi des dossiers**

### ➤ **Projet sécurité routière**

M. Pelletier se réfère programme de travail qui a été transmis aux membres du conseil d'administration et qui présentent les produits, les tâches et l'échéancier prévus pour la réalisation du projet de sécurité routière pour lequel le conseil a reçu une subvention de 3 000 \$ du programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec. Il souhaite valider le tableau et répartir les tâches.

Le programme de travail est accepté et il est proposé d'en confier la réalisation à un comité formé de quelques administrateurs. Le comité sera formé de M. Desbiens, de M<sup>me</sup> Felt et de M. Pelletier qui agira comme coordonnateur. Le président communiquera avec M<sup>me</sup> Geneviève Riel-Roberge pour vérifier son intérêt à faire partie du comité. M<sup>me</sup> Aubin-Horth, qui a dû quitter la réunion, sera sollicitée pour les tâches relatives à la page Facebook et au formulaire Web.

### ➤ **Table vélo : sécurisation des chantiers de constructions et corridors de déplacements actifs**

En l'absence de M<sup>me</sup> Aubin-Horth, les présentations prévues sur des projets de vélo sont reportées à la prochaine assemblée.

### ➤ **Projet Humaniti**

Un projet de lettre au maire de Québec, M. Régis Labeaume, préparé par M. Pelletier et M. Drouin est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Le projet de lettre déplore notamment le fait que le projet Humaniti ne soit pas soumis à une démarche de consultation publique comme l'a été le projet Le Phare. Il y est demandé pourquoi l'abandon du projet le Phare n'a pas rendu caduques les règles d'urbanisme adoptées en vertu d'un pouvoir d'exception pour permettre sa réalisation.. Copies conformes de la lettre serait transmise aux trois conseillers municipaux du quartier ainsi qu'à M<sup>me</sup> Marie-Josée Savard, vice-présidente du conseil exécutif et responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

### **RÉSOLUTION 21-05-17**

#### **Concernant une lettre à transmettre au maire de Québec à propos du projet Humaniti**

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Moussa Sangaré, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le projet de lettre proposé et d'autoriser le président à le signer puis le transmettre.

### ➤ **Rencontre avec la députée de Jean-Talon**

M. Pelletier et M. Drouin ont rencontré la députée de Jean-Talon, M<sup>me</sup> Joëlle Boutin, pour discuter de différents sujets dont la maison des aînés, le trafic automobile, le réseau structurant, la démolition de la passerelle De Rochebelle, la mobilité active alternative, la vitesse et les bruits excessifs sur l'autoroute Duplessis qui pourrait avantageusement être transformée en boulevard urbain.



M<sup>me</sup> Boutin s'est montrée très à l'écoute, et au fait de plusieurs des problématiques du quartier.

➤ **Quartier militaire**

Le quartier militaire dans le secteur de l'avenue Wolfe et de la rue Wilfrid-Légaré se trouve dans le quartier voisin, à la limite du quartier de Saint-Louis.

Le président a été informé que le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire tiendra une assemblée spéciale jeudi le 13 mai à 19h30 concernant le secteur du quartier militaire et invite les administrateurs à y participer. M. Pelletier, M. Turgeon, M<sup>me</sup> Felt et M. Sangaré indiquent vouloir assister à cette rencontre.

➤ **Drop Box**

Les liens vers le Drop Box du conseil de quartier seront transmis aux nouveaux membres.

**9 a Divers**

• **Correspondance**

- M. Alexandre Genois, concernant sa démission du conseil de quartier.
- M. Martin Lefebvre, du Service de l'interaction citoyenne, concernant la révision des règlements et pratiques des conseils de quartier.
- M. Bourassa concernant un panneau d'arrêt à rendre permanent.
- M. Filiatrault, concernant des bollards, rues Fournier et Montreuil.
- M<sup>me</sup> Dussault, concernant l'appui du conseil pour deux espaces verts.

• **Secrétariat**

- Trésorerie

#### **RÉSOLUTION 21-05-18**

**Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 12 mai 2021**

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ à M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2021.

#### **RÉSOLUTION 21-05-19**

**Concernant le remboursement du paiement des frais de secrétariat de la rencontre 14 avril défrayé par M. Pelletier**

SUR PROPOSITION DE M. Bernard Drouin, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Mikchela St-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ à M. Pierre Pelletier en remboursement du chèque personnel qu'il a remis à M<sup>me</sup> Séguin en paiement de la rédaction du procès-verbal du 14 avril autorisé par la résolution 21-04-12.

#### **10 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pelletier lève l'assemblée à 22 : 50. La prochaine assemblée aura lieu le 9 juin 2021.

*M. Pierre Pelletier*

Président

*M<sup>me</sup> Mikchela St-Louis*

Secrétaire

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Louis**

**Numéro de dossier : R.V.Q.2964 et R.C.A.3V.Q.301**

<p><b>1. Événement, date et lieu</b></p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion tenue le 12 mai 2021, 19 h en visioconférence sur la plateforme ZOOM</p> <p>Consultation publique s'étant tenue entre le 12 et le 26 mai 2021 inclusivement en ligne et par téléphone.</p>	<p><b>2. Origine</b></p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p><b>3. Objet</b></p> <p><i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy (R.C.A.3V.Q.301)</i></p> <p><i>Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy (R.V.Q.2964)</i></p>
<p><b>4. Présences</b></p>		
<p><b>Membres avec droit de vote :</b>          Mmes Laura Wilmot, Mikchela Saint-Louis, Nadia Aubin-Horth, Marie-Hélène Felt, MM. Arnaud Desbiens, Pierre Pelletier, Claude Turgeon, Bernard Drouin, Moussa Sangaré,</p> <p><b>Membres sans droit de vote :</b> Mme Émilie Villeneuve, Membre du comité exécutif, conseillère municipale du district de Saint-Louis–Sillery.</p> <p><b>Présentation :</b>          Mme Diane Collin, conseillère en urbanisme Service de la planification et de l'environnement, Ville de Québec          M. Sébastien Paquet, conseiller en urbanisme, Gestion territoriale, Ville de Québec.</p> <p><b>Animation et préparation du rapport :</b> M. Dave G. Pelletier, conseiller, Service de l'interaction citoyenne</p>		
<p><b>5. Informations présentées</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des modifications proposées;</li> <li>• Information relative au déroulement de la consultation publique et de la demande d'opinion.</li> </ul> <p><b>Objet de la demande :</b></p> <p>Voici les ajustements proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une nouvelle aire d'affectation détaillée pour permettre la construction et une meilleure intégration du projet résidentiel du 2595 chemin des Quatre-Bourgeois;</li> <li>• Révision de la localisation verticale des usages C20–Restaurants et C21–débit d'alcool pour un projet de restaurant (complexe Jules-Dallaire – étage du SKYSPA);</li> <li>• Révision des usages autorisés dans le secteur du stationnement public Roland-Beaudin afin de mieux refléter l'utilisation réelle du stationnement public;</li> <li>• Révision des marges de recul à l'axe applicables aux constructions souterraines le long du boulevard Laurier – arrimage avec l'emprise établie en prévision de l'insertion du tramway.</li> </ul> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec.</li> </ul> <p>La consultation publique s'est déroulée en ligne et par téléphone entre le 12 et le 26 mai 2021 inclusivement.</p> <p><b>Les règlements R.V.Q.2964 et R.C.A.3V.Q.301 ne comprennent pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.</b></p>		

## 6. Recommandation spécifique du mandaté (Conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis)

Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter les Règlements R.V.Q.2964 e R.C.A.3V.Q.301 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme moyennant les deux ajustements proposés suivants :

- Informer le conseil de quartier préalablement à toute modulation dans l'attribution des cases de stationnement entre ses différentes fonctions;
- S'assurer que les résidants du complexe Jules-Dallaire soient informés des propositions de modifications.

## 7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 48  
Nombre d'interventions : 12

Seules les modifications proposées au stationnement Roland-Beaudin et au 17<sup>e</sup> étage de l'édifice Jules-Dallaire ont fait l'objet de questions de la part du public présent lors de la demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Louis.

Les enjeux soulevés par des résidants à l'égard du stationnement concernent les usages actuels, les besoins des commerçants, des résidants et des usagers du centre sportif, la protection du boisé Rochebelle de même que l'aménagement du stationnement.

Un citoyen se montre surpris que le stationnement ait dû être prolongé vers le **boisé de Rochebelle** sans évaluer préalablement la conformité quant au nombre de cases requises. Une citoyenne est d'avis que plusieurs arbres y auraient fait l'objet d'une coupe et propose que l'on interdise l'utilisation des 12 cases en bordure nord et des 12 cases en bordure ouest du boisé afin de maintenir une distance. Elle souhaite que l'usage du boisé soit considéré dans l'attribution des cases. Cette citoyenne se demande ce qu'entraînera l'ajout d'un **usage commercial**, quels sont les usages actuellement autorisés de même que si nous avons prévu des stationnements pour les **résidences avoisinantes** ou les usagers de la **garderie** qui doit déménager dans le secteur.

**Réponses :** Nous indiquons que le volet normatif n'avait pas à être évalué puisqu'on gardait pratiquement le même nombre de cases présentes sur le site. En plus du pavage d'une section qui en était jusqu'à présent dépourvue, l'ensemble du stationnement a dû faire l'objet d'un réaménagement afin de se conformer aux normes encadrant la subdivision d'un stationnement de 100 cases et plus en îlots séparés par des plantations.

La modification proposée (ajout de l'usage C30) n'apporte aucun changement à l'aménagement du stationnement mais vise essentiellement à refléter son utilisation réelle. Les usages actuellement autorisés sont C2–Vente au détail, C3–Lieu de rassemblement, C20–Restaurant, R1, R2, R3. Nous souhaitons donc ajouter l'usage C30–Stationnement commercial non pas pour ajouter des espaces mais pour conformer la réglementation à un usage qui existe depuis 15 ou 20 ans, notamment auprès de Kheolis pour la gare d'autobus ou d'autres ententes déjà convenues, qu'ils soient ou non situés dans le lot.

Les autres interventions du public concernaient l'ajout des usages C20 et C21 au 17<sup>e</sup> étage de l'édifice Jules-Dallaire. Un citoyen souligne que le sommaire décisionnel lui paraît laisser entendre que le restaurant (*Le Peignoir*) était déjà opérationnel au 17<sup>e</sup> étage de l'édifice Jules-Dallaire et demande si la modification proposée vise à rendre conforme l'établissement. Un autre citoyen craint que ce commerce, voire d'autres, puissent bénéficier d'une trop grande clémence des autorités qui tolérerait des usages prohibés avant de les régulariser. Une citoyenne s'interroge quant aux heures d'ouverture du restaurant et un citoyen demande si, advenant la fermeture du commerce actuel, un promoteur pourrait convertir l'étage au complet en un resto-bar. Une citoyenne se demande si ces usages peuvent être accordés au requérant conditionnellement à l'animation du rez-de-chaussée, soulignant la lumière déficiente et le sentiment d'insécurité de plusieurs citoyennes et citoyens le soir sur la route de l'Église entre le boulevard Laurier et le boulevard Hochelaga.

**Réponses :** Nous indiquons qu'un autre restaurant existe déjà au 17<sup>e</sup> étage (Bulle bistro d'altitude) depuis l'ouverture et que cet espace sera régularisé en même temps. Cet usage avait été préalablement accordé mais a été malencontreusement omis lors de la rédaction du PPU. L'établissement disposait donc d'un droit acquis dans l'intervalle pour maintenir ses opérations. Le second restaurant, *Le Peignoir*, n'existe pas et serait permis suite à cette correction.

Les heures d'opération du SkySpa et de ses services de restauration se terminent à 21 heures. Tout l'étage serait visé par l'ajout de cet usage et, advenant la fermeture du SkySpa, un promoteur pourrait effectivement convertir l'étage en un établissement bien que d'autres normes, notamment en ce qui concerne les nuisances par le bruit, encadreraient ses opérations.

Nous prenons note des préoccupations de la citoyenne en matière de sécurité urbaine, d'éclairage et d'animation, soulignant toutefois que nous ne pouvons lier la modification à l'animation de la façade.

Un représentant du SkySpa présent dans l'assistance confirme que l'établissement est ouvert depuis 2012 puisque tous les étages autorisaient les usages C20 et C21 sans jamais avoir enregistré de plainte. La clientèle se compose de gens venant pour des soins corporels et que la consommation de repas avec boisson ne correspondait en rien à la formule plus conventionnelle d'un bar, minimisant le risque de troubler le voisinage.

## **8. Questions et commentaires du mandaté**

### **Conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis**

Les administratrices et administrateurs ont adressé sensiblement les mêmes interrogations à l'égard des modifications proposées, touchant la question des usages et besoins actuels du stationnement Roland-Beaudin ainsi que l'autorisation des usages C20–Restaurant et C21–Débit d'alcool au 17<sup>e</sup> étage de l'édifice Jules-Dallaire.

#### **Stationnement Roland-Beaudin**

Un administrateur demande si les modifications proposées s'appliquent sur tout le stationnement. Un autre souhaite savoir si les besoins des responsables du jardin public ont été consultés pour que l'on considère leurs besoins en cas de stationnement.

**Réponses :** *La modification proposée vise essentiellement le stationnement commercial. Dans le règlement de zonage, l'usage C30 englobe également le terrain de taxi, mais ce n'est pas notre intention. La notion de stationnement commercial est très souvent utilisée pour donner la latitude nécessaire à l'exploitation de cases d'un stationnement public.*

*Nous avons procédé à une analyse des besoins réels pour permettre une utilisation adéquate aux usagers du marché ou du centre sportif notamment. Il ne s'agit pas d'un stationnement incitatif (ces derniers doivent plutôt être positionnés en périphérie du territoire urbanisé pour être efficaces). Les vignettes déjà établies, par ententes précédemment convenues, ne briment pas les besoins de base. Ainsi, des 621 cases disponibles, nous avons établi les besoins du complexe sportif à 232 cases en période de pointe de jour, ceux de Keolis à une centaine de cases et les besoins du marché à 74 cases. En collaboration avec le service des Loisirs de la Ville, nous avons établi la durée maximale de stationnement en fonction de la durée des activités. Une évaluation a également été menée avec le service du Transport et de la Mobilité intelligente de la Ville afin de prévoir les potentiels débordements avec des zones de stationnement sur rue.*

*En ce qui concerne les développements futurs dans le secteur, les logements subventionnés ou tout autre immeuble résidentiel ou commercial du secteur disposeront de leurs propres cases de stationnement et répondront ainsi à leurs besoins.*

*Des places dites « pause-minute » seront prévues sur rue pour accommoder les parents qui fréquenteront le service de garde.*

#### **17<sup>e</sup> étage édifice Jules-Dallaire**

Un administrateur demande si les modifications proposées visent les parties en copropriétés de l'immeuble. Un second se surprend de l'absence de résidents du Altura alors que la consultation concerne le même complexe d'immeubles. Une administratrice se demande comment un restaurant a pu être en opération sans être conforme aux usages autorisés. Dans le même ordre d'idée, un administrateur se demande comment la Ville peut tolérer un usage dérogatoire et pourquoi nous n'avons pas recours à un système punitif similaire à celui qui s'applique aux résidents qui effectuent des travaux dérogatoires sur leurs résidences.

**Réponses :** *Nous informons les administratrices et administrateurs de la situation exposée ci-haut, à savoir qu'un autre restaurant existe déjà au 17<sup>e</sup> étage (Bulle bistro d'altitude) depuis l'ouverture et que cet espace sera régularisé en même temps. Cet usage avait été préalablement accordé, mais l'ajout de normes de localisation d'usages par la suite ont rendu le restaurant/bar dérogatoire. L'établissement disposait donc d'un droit acquis dans l'intervalle pour maintenir ses opérations. Le second restaurant, Le Peignoir, n'existe pas et serait permis suite à cette correction.*

*Nous précisons que les modifications proposées ne s'appliquent qu'au 17<sup>e</sup> étage et qu'à notre connaissance, les copropriétés sont localisées dans l'autre tour du complexe Jules-Dallaire.*

*Nous rappelons finalement les moyens mis en œuvre afin d'informer les citoyens visés de la tenue de la présente consultation publique : avis public, infolettre de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, courriels aux abonnés du conseil de quartier de Saint-Louis et aux abonnés du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, page de consultation écrite. La rencontre de ce soir de même que la démarche de participation publique en ligne et par téléphone menée jusqu'au 26 mai 2021 s'inscrivent dans ce souci de capter les enjeux soulevés par les résidents du secteur et, bien que nous regrettions ne pouvoir bénéficier de leurs perceptions, l'information leur a été acheminée suivant les moyens généralement mis en œuvre dans nos activités de participation publique.*

## 9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à l'assistant-greffier de l'Arrondissement.  
Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

### Approuvé par

*Signé*

Pierre Pelletier  
Président  
Conseil de quartier de Saint-Louis

**27 mai 2021**

### Préparé par

*Signé*

Dave G. Pelletier  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne